

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article5897>



Retraites : le simulateur du gouvernement

- SNES académique de Dijon - S3 - Editorial -



Date de mise en ligne : vendredi 20 décembre 2019

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

« Fake news », « mensonges », « syndicats irresponsables »...on a tout entendu ou presque de la bouche du ministre de l'Éducation Nationale et du gouvernement en réaction au simulateur mis en ligne par le SNES-FSU au début du mois de novembre. Après avoir ainsi vivement mis en cause les organisations syndicales, notamment le SNES-FSU, le gouvernement s'est drapé dans une posture soi-disant responsable, en annonçant un simulateur, un vrai, sur la base de paramètres définis. « Nous mettrons les simulations en ligne quand les paramètres seront définis », nous assurait-on encore il y a deux jours. Voilà donc publié ce jeudi 19 décembre le simulateur tant attendu. Très rapidement, un constat s'impose : sur le fond comme sur la forme, rien ne va. Le gouvernement voulait communiquer sur la réforme des retraites et rassurer les Français, c'est raté. Décryptage.

Un simulateur qui n'en est pas un

Le simulateur... n'est pas un simulateur ! Après avoir saisi sa profession et son année de naissance...surprise : pour quiconque né après 1975, le scoop est de taille « vous êtes concerné par la réforme » ! Peut-être s'agit-il là d'une précision utile pour ceux qui « ne comprennent pas tout » pour reprendre une expression employée par le Ministre de l'Éducation Nationale. Mais c'est bien la seule information à laquelle nous aurons droit : aucun calcul, aucun chiffre un tant soit peu personnalisé.

Pour les personnes nées avant 1975, l'affirmation « vous n'êtes pas concerné par le futur système universel de retraite », est trompeuse. Ces générations seront tout de même concernées par la création d'un âge pivot à 64 ans, avec des décotes pour les actifs qui partiront avant cet âge. S'il est mentionné « un départ à taux plein à un âge d'équilibre à 64 ans est proposé pour 2027 », en réalité, c'est dès 2022, et non à partir de 2027, que les actifs qui partiront à la retraite subiront les premiers effets de décote. Les générations nées avant 1975 sont donc bien concernées.

Un simulateur qui ne donne aucune projection personnelle et aucune donnée chiffrée peut-il être raisonnablement présenté comme un outil permettant à chacun d'en savoir plus sur sa retraite ? Pour mémoire, le simulateur du SNES-FSU permet de faire des estimations personnalisées : [Et ma retraite ?!](#)

Des erreurs flagrantes

À côté du faux simulateur, le gouvernement propose des fiches pour des cas types qui sont truffées d'erreurs grossières : formules recopiées de fiches en fiches, incohérences, tout montre que cet outil a été conçu dans la précipitation, et n'a même pas bénéficié d'une relecture attentive.

* *Christelle : professeure certifiée tombée dans une faille spatio temporelle*

Ainsi, nous découvrons Christelle, professeure certifiée née en 1990. Christelle a commencé à travailler à 22 ans. Le gouvernement annonce qu'elle va faire 23 ans dans le système actuel avant de basculer dans le nouveau système. Un rapide calcul montre qu'on sera alors en 2035. Or, le système de retraite par point est censé entrer en vigueur en 2025. **Une erreur de calcul de 10 ans !** Le Ministre de l'Éducation Nationale a-t-il prêté sa calculatrice qui lui sert à compter le nombre de grévistes au Premier Ministre ?

** Laurent : professeur certifié qui voit sa pension diminuer après la revalorisation Blanquer*

Nous découvrons également le cas de Laurent, professeur certifié né en 1980. D'après les calculs du gouvernement, en partant à 67 ans, Laurent aurait une pension de 3376 € brut sans revalorisation. Avec la revalorisation annoncée par Jean-Michel Blanquer, Laurent aura une pension de 3290 € brut, soit 86 euros de moins.

Une revalorisation qui fait perdre de l'argent, voilà un concept disruptif !

** Agnès, professeure des écoles qui va toucher moins que les autres fonctionnaires*

E. Philippe l'a promis : la pension des enseignants ne diminuera pas « nous inscrirons dans la loi la garantie selon laquelle le niveau des retraites des enseignants sera comparable au niveau des retraites des fonctions ou des métiers équivalents dans la Fonction publique. »

Une rapide comparaison avec les cas types d'autres fonctionnaires de même catégorie met pourtant en évidence une inégalité de traitement en défaveur des enseignants, y compris en tenant compte de la « revalorisation » promise.

Ainsi, avec un départ à 64 ans, **Agnès, professeure des écoles née en 1990, touchera 250 € de moins par mois que Chantal, attachée d'administration née la même année.** Il subsiste donc une inégalité de traitement entre fonctionnaire de même catégorie. **Le gouvernement montre donc, chiffres à l'appui, que les enseignants restent les grands perdants de la réforme des retraites !**

Des « cas types »... atypiques

Revenons sur l'exemple de Laurent, que l'on nous présente comme un « cas type » de professeur certifié. Laurent est donc :

- un homme, comme moins de 40 % des enseignants,
 - qui touche 16 % de primes sur l'ensemble de sa carrière, quand la moyenne est de 13,9 %,
 - qui a commencé à travailler 22 ans... Comme moins de 10 % des enseignants !
- Peut-on sérieusement prétendre que Laurent est représentatif de la profession ?

Cherchons donc une femme. Voilà Christelle, professeure certifiée née en 1990 qui touche... 18 % de primes ! Alors qu'en réalité, les chiffres officiels le montrent : dans l'Éducation nationale, les femmes touchent significativement moins de primes que les hommes.

Ces cas atypiques ne sont-ils pas la préfiguration de l'application des primes Blanquer, alors synonymes de nouvelles missions, d'alourdissement de la charge de travail dans le cadre d'une redéfinition du métier qui est synonyme de remise en cause de notre statut.... ?

Revalorisation, quelle réalité ?

Enfin, c'est écrit en police 16 dans une des fiches « *le gouvernement garantit aux enseignants que leur retraite ne baissera pas* ». En réalité, on sait bien peu de chose sur cette hypothétique revalorisation. Le Ministre a annoncé l'inscription de 10 milliards dans une loi de programmation mais cela ne garantit rien. En se fixant comme échéance 2037, le gouvernement étale le processus sur 18 ans, soit 3 quinquennats ! Rien n'assure que les prochains gouvernements suivront bien ces engagements : ce que l'un peut faire, le suivant peut le défaire. Ainsi, une des premières décisions du gouvernement a été de geler le PPCR pendant 1 an, pourtant inscrit dans des textes réglementaires, faisant perdre ainsi un an à l'ensemble de la profession. De plus, ces 10 milliards ne bénéficieront pas à tout le monde et seront distribuées uniquement selon des contreparties liées à la redéfinition de notre métier (voir ci-dessus et notre [décryptage des annonces du Ministre le 11 décembre](#)).

Conclusion

Le site mis en ligne aujourd'hui par le Gouvernement ressemble davantage à une opération de communication réalisée dans l'urgence, censée répondre aux inquiétudes des français et ainsi faire refluer la mobilisation.

L'opération de communication est ratée.

En réalité, une grande majorité de la population a déjà très bien compris la logique de cette réforme qui conduit à une baisse des pensions. La mobilisation d'une ampleur inédite depuis plusieurs années va donc continuer !